



**INSCRIRE  
LE RISQUE ROUTIER  
DANS LE  
DOCUMENT UNIQUE  
D'ÉVALUATION  
DES RISQUES  
(DUER)**

**L**e Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER) répertorie et évalue les risques professionnels encourus par les salariés de l'entreprise pour mettre en œuvre les actions de prévention permettant d'améliorer le niveau de sécurité.

En tant que première cause de mortalité au travail, le risque routier doit figurer dans ce document que ce soit pour les trajets de mission ou les trajets domicile-travail effectués par les salariés.

Cette fiche mémo a pour objectif de vous aider à identifier les risques routiers de votre entreprise et à les inclure dans votre DUER.

VOICI LES 5 PHASES À SUIVRE :

## 1 | LA PRÉPARATION DE L'ÉVALUATION

Avant de vous lancer dans la rédaction du DUER, regroupez les informations utiles à la définition des risques présents dans votre entreprise : fiche de l'entreprise, registre des accidents, comptes rendus de l'inspection du travail, plans de prévention et fiches de données de sécurité.

Vous pouvez vous appuyer sur un groupe de travail constitué au sein de votre entreprise (salariés, CHSCT...).

Il peut également être utile de découper la structure de l'entreprise en unités de travail (par lieu de travail, secteur d'activité ou poste de travail) de manière à regrouper les salariés selon leur exposition aux risques.

## 2 | L'IDENTIFICATION DES RISQUES

Ensuite, il faut identifier les risques. En ce qui concerne le risque routier, cela passe par plusieurs étapes :

### LE RECENSEMENT DES DÉPLACEMENTS

Pour avoir une vision globale des risques routiers, il faut d'abord faire un état des lieux des déplacements :

- ♦ Lister les fonctions qui nécessitent des déplacements : commerciaux, techniciens... en détaillant le type de véhicule utilisé, le périmètre géographique concerné, le nombre de kilomètres annuels, le temps de conduite quotidien et la fréquence des déplacements.

## EXEMPLE DE CLASSEMENT DES DÉPLACEMENTS ROUTIERS PAR FONCTION :

Fonction	Nombre de personnes	Type de véhicule	Périmètre	Kilométrage annuel	Temps de conduite quotidien	Fréquence
commerciaux	5	Véhicule léger	Régional	25 000	4h30	3 x par semaine
techniciens	2	Utilitaires < 3,5 t	Départemental	32 000	3h45	Jours ouvrés

- ◆ Détailler les caractéristiques des missions en précisant le type de véhicule, le réseau emprunté (autoroutes, départementales...), le contenu des missions, leur durée moyenne et leur fréquence.
- Inclure les trajets domicile-travail des salariés en tenant compte du véhicule utilisé, de la distance quotidienne, des itinéraires...

## LA MESURE DE LA SINISTRALITÉ

Il faut ensuite étudier les accidents survenus sur les dernières années. Cela permet de comprendre les circonstances des accidents (fatigue, horaires...) et de faire des comparaisons dans le temps.

- ◆ Recenser tous les accidents de la route sur 2 ou 3 ans (incidents, bris de glace...).

## EXEMPLE DE RECENSEMENT DES ACCIDENTS ROUTIERS :

	Année n-2		Année n-1		Année n	
	Déplacement	Trajet	Déplacement	Trajet	Déplacement	Trajet
Nombre de déclarations transmises aux assurances						
Nombre d'accidents de la route transmis à la CPAM						
Nombre de journées d'arrêt de travail						
Nombre de décès						

- ◆ Analyser les accidents de trajets et de missions : horaires, période, type d'accident, météo, parcours, type de véhicule, circonstance...
- ◆ Évaluer les coûts de la sinistralité sur la période observée : franchise, réparation, prime d'assurance, perte commerciale, absence du salarié... Cette évaluation peut se faire à partir de plusieurs documents comme les constats transmis aux assurances ou les déclarations d'accidents.

## L'ANALYSE DES CONDITIONS RÉELLES DE CONDUITE

- ♦ Étudier l'activité de conduite : conditions dans lesquelles s'effectuent les missions, pauses, découchages, chargements/déchargements, contraintes pouvant impacter la conduite (conduite de nuit, en urgence...).
- ♦ Analyser les contraintes de temps : fréquence des retards et conséquences, organisation des horaires de travail...

## L'ANALYSE DE LA GESTION DES DÉPLACEMENTS

- ♦ Détailler l'organisation des déplacements : planification, mise à disposition d'informations pour optimiser les trajets, outils dédiés (GPS, par exemple), organisation pour les stationnements...
- ♦ Analyser le management des déplacements : existence ou non de mesures permettant de limiter les déplacements (audio ou visio-conférence, incitation aux transports collectifs...), degré d'autonomie dont dispose le conducteur pour adapter ses déplacements selon les contraintes rencontrées....

## L'ANALYSE DE LA GESTION DU PARC

- ♦ Étudier le choix et l'attribution des véhicules : adaptabilité aux missions et appartenance (véhicules des salariés, de l'entreprise, LLD...).
- ♦ Recenser les équipements de sécurité : accessoires du conducteur (gilet rétro-réfléchissant, triangle, éthylotest...) et équipements du véhicule : ABS, airbags, ESP...
- ♦ Évaluer l'état des véhicules et leur entretien en tenant compte des procédures de vérification du véhicule si elles existent.
- ♦ Analyser le chargement : adaptabilité du véhicule au chargement, moyens de calage et d'arrimage des marchandises...

## L'ANALYSE DES BESOINS ET PRATIQUES DE COMMUNICATION

- ♦ Étudier les mesures de prévention existantes : protocole de communication au volant, par exemple.
- ♦ Évaluer les besoins et les pratiques de communication.

## L'ANALYSE DES COMPÉTENCES

- ♦ Évaluer les capacités à la conduite des salariés : permis en règle, aptitude à la conduite...
- ♦ Détailler le niveau de formation des salariés : suivi de formation à la conduite ou non, contenu, existence d'outils de sensibilisation...
- ♦ Estimer l'implication du management sur la problématique du risque routier dans l'entreprise.

## 3 | LE CLASSEMENT DES RISQUES

A partir de l'analyse précédente, vous devez classer les risques selon leur importance afin de définir les priorités d'action de l'entreprise. Ce classement est libre mais doit prendre en compte le niveau de gravité du risque et sa fréquence.

VOUS POUVEZ PAR EXEMPLE LE CLASSER EN 3 NIVEAUX :

1 - RISQUE FAIBLE

2 - RISQUE MOYEN

3 - RISQUE ÉLEVÉ

Il faudra donc traiter en priorité les risques de niveau 3.

## 4 | L'ÉLABORATION D'UN PROGRAMME D' ACTIONS

Des mesures de prévention doivent être proposées pour chaque risque identifié en détaillant les ressources et délais nécessaires à la réalisation de ce programme d'actions.

EXEMPLE DE PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION :

Type de danger	Risque identifié	Niveau de risque	Action de prévention	Suivi des actions
Risque routier en mission	50 000 km/an en voiture de société	3 - Elevé	Fournir des véhicules adaptés Vérifier l'entretien des véhicules Fournir les équipements obligatoires	Mis en place le 1 <sup>er</sup> janvier avec le responsable RH. Bilan en fin d'année
Risque routier	Formation insuffisante des conducteurs	2 - Moyen	Sensibiliser les salariés au risque routier	Mis en œuvre sous 3 mois par le dirigeant

## 5 | MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE PRÉVENTION

Il vous revient ensuite de vous assurer de la bonne mise en œuvre des actions et de les suivre dans le temps.

Le DUER doit être mis à jour chaque année et lors de l'apparition de nouveaux risques ou d'un aménagement important au sein de l'entreprise.